



## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le  
Conseil Communautaire  
Article L 5211-9 du CGCT

DP 138\_23

**Objet :** Demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – épicerie sociale

**Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2023\_138 du 16 novembre 2023 portant délégation du conseil communautaire au président en matière de démarche à l'obtention de subventions ;

Vu le besoin de soutien à l'investissement en matériel mobilier et informatique du service de l'épicerie sociale à l'œuvre sur le territoire de la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes, réalisant auprès de bénéficiaires ciblés comme public défavorisé une action d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter le Conseil Départemental sur une aide de 2 000 € à l'achat d'un abri extérieur au local de l'épicerie sociale, d'une table et de deux bancs dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge du public.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 04 décembre 2023

Le Président,

Jean-Philippe MAS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : **6 DEC. 2023** - 7 DEC. 2023

Publié sur le site Internet de la 2CCAM le : **7 DEC. 2023**  
Le Directeur Général des Services de la Communauté de  
Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 138\_23 Demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – épicerie sociale